



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 11 avril 2022/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 23 MARS 2022**

Corps professoral

Mmes D. Forster, C. Kaddous, K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden

MM. M. Hottelier, M. Sassòli, B. Sträuli

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué (présidente), MM. J. Arber, F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes C. Tairraz, L. André (vice-présidente), A. Torbey, M. M. Marchal

Corps du personnel administratif et technique

Mmes S. Taboada Barreiro, C. Peiry-Krahenbühl

Assistent avec voix consultative

Mmes C. Gidari Wassmer, conseillère académique, B. Bertossa, conseillère académique, Y. Osta, conseillère académique, MM. B. Foëx, doyen, D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

M. G. P. Romano

Invité-es

Mme A. Leuba, M. Y. Jeanneret

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

-
1. Adoption du procès-verbal du 23 février 2022

Le Conseil participatif approuve le relevé de décisions à l'unanimité (17 voix).

2. CAS « Justice et médecine » : Règlement d'études et Plan d'études

Le prof. Y. Jeanneret présente brièvement le point sur la base des documents annexés.

Il s'agit d'un projet conjoint entre la Faculté de médecine et la Faculté de droit, dont le but est de faire en sorte que les médecins et juristes se comprennent ainsi que de leur permettre d'acquérir des connaissances approfondies pour une plus grande efficacité dans leurs activités professionnelles et de la recherche de la vérité.

L'idée est donc de créer ce CAS en 3 modules à 12 crédits ECTS.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité (17 voix) la proposition de Règlement d'études, ainsi que le Plan d'études.

3. Nomination des vice-doyen-nes du 15 juillet 2022 au 14 juillet 2026

La prof. A. Leuba présente le point. En sa qualité de future doyenne, elle propose de s'associer les compétences de trois vice-doyen-nes qui, avec elle-même, constitueront le future décanat.

Les personnes proposées sont :

- Le prof. R. Bahar, qui se chargera du domaine de l'enseignement et des étudiant-es ;
- Le prof A. Keller, qui se chargera du domaine lié à la communication et à l'image de la Faculté, y compris numérique ;
- La prof. M. Hertig Randall, qui se chargera du domaine lié à l'ouverture de la Faculté à l'international ; la prof. M. Hertig Randall ne prendra ses fonctions qu'au 1^{er} février 2023, après son congé scientifique.

Le Conseil participatif approuve la proposition des vice-doyen-nes (13 voix favorables, 1 non, 3 abstentions).

4. Plan d'études 2022-2023

Mme C. Gidari-Wassmer présente le plan d'études 2022-2023 du Bachelor. Le projet du plan d'études 2022-2023 ne présente pas vraiment de grandes modifications concernant les premières années de Bachelor en droit. La modification majeure concerne les Bachelors 2^{ème} série ; il s'agit de la réforme du regroupement des examens en Bachelor 2, applicable dès la rentrée 2022-2023, et dont la mise en œuvre s'étalera sur deux, voire trois années académiques.

Mme B. Bertossa présente le plan d'études des Maîtrises et du CDT, ainsi que les quelques modifications y relatives.

Le Conseil participatif approuve le Plan d'études 2022-2023 (13 voix favorables, 4 non et 0 abstention).

5. Amélioration de la représentativité du corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche au sein de commissions facultaires permanentes : proposition de motion

M. C. Hirsh présente le point. Il apporte 2 clarifications : premièrement, il est indiqué dans le corps du texte que les CER sont représentés dans 4 des 9 commissions de la Faculté de droit, il s'agit en fait de 3 commissions. Autre précision, dans la conclusion, on propose au CPF de requérir du décanat qu'il entame une réflexion sur l'opportunité de la présence d'un membre

du CER. Pour l'instant, le débat se limite donc à une question de réflexion ; si le Conseil devait accepter cette motion, il s'agira, dans un deuxième temps, de regarder de manière un peu plus précise où une telle représentativité peut être opportune. Les CER, ont de leur côté, déjà entrepris quelques démarches de manière informelle en discutant avec certain-es président-es de ces commissions et ont constaté qu'évidemment, cela dépend de chaque commission.

Mme M. Baqué ajoute que si le Conseil devait choisir d'adopter cette motion, les membres du corps des CER souhaiteraient inviter, lors de prochaines séances, les président-es des commissions concerné-es pour qu'ils/elles donnent leur feedback.

La prof. K. Lempen demande si des démarches similaires ont été entreprises dans d'autres facultés. M. C. Hirsch répond que pas à sa connaissance, qu'ils ont constaté que le corps des CER était représenté dans certaines commissions mais pas toutes. Il ajoute que le corps des CER aurait pu se renseigner sur les autres facultés de droit dans d'autres universités de Suisse Romande pour voir comment il y était représenté.

Le doyen, le prof. B. Foëx, nous rapporte qu'il a croisé un doyen d'une autre faculté et lui a posé la question de savoir s'il y a des représentant-es du corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche au sein de commissions facultaires. Le doyen a répondu par l'affirmative, et ce, pour la majorité des commissions. Le doyen M. B. Foëx ajoute que le sujet a été discuté en séance décanale et que le décanat se réjouit de l'intérêt marqué par le corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche pour le travail des commissions.

Mme C. Gidari Wassmer, conseillère académique, ajoute que dans le passé - s'agissant de la commission des oppositions -, une demande des étudiant-es avait déjà été présentée dans ce sens via la CUAE, tant au niveau du rectorat qu'au niveau de plusieurs décanats ; dans ce contexte, il avait aussi été évoqué une demande provenant du corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche.

Le Conseil participatif approuve par 15 voix favorables, 0 non et 2 abstentions la proposition de motion.

6. Séance du CPF, ZOOM ou présentiel : vote formel.

Mme M. Baqué présente le point. Les membres du bureau, voire du CPF, ayant visiblement des avis divergents sur la question du format de séance, un vote formel est proposé, afin de trancher la question.

La prof. K. Lempen s'exprime ; ZOOM est vu comme un outil qui facilite une plus large participation des enseignant-es à mi-temps ou temps partiel et il y en a de plus en plus ; dans ce contexte, c'est un immense soulagement. C'est le point de vue des personnes qui concilient les activités universitaires et d'autres activités ne se déroulant pas forcément à Genève. Faut-il faire le voyage pour une séance, qui dure souvent une heure voire moins d'une heure ?

Le prof. M. Hottelier demande s'il n'y aurait pas une solution comodale. Mme M. Baqué répond que d'un point de vue de technique, cela apparait aujourd'hui difficile.

M. D. Gfeller, administrateur ajoute que la question a déjà été soulevée et qu'elle est actuellement étudiée par nos informaticiens pour trouver la meilleure solution et le matériel le plus adéquat pour équiper la salle 3050. Le coût se situe entre CHF 25'000 et 30'000.

S'ensuit un débat bien nourri, dont il en ressort que le souhait serait que dans un avenir proche, les séances soient comodales.

Le résultat du sondage à la question « Quel format de séances préféreriez-vous ? » est le suivant :

- Présentiel : 10/16
- Distanciel (ZOOM) 6/16

Le Conseil participatif décide que les prochaines séances auront lieu en principe en présentiel.

7. Divers et communications

/

La séance est levée à 15h11.